COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 087-218700904-20251212-202571-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 10 **Présents : 7** **Votants : 8**

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, ORIAL Brigitte, ROUGIER Serge ;

Excusés : FLACASSIER Rachel, MARTIN Sébastien (procuration à Serge ROUGIER) ;

Absents : BEURRIER Dimitri.

Monsieur Yann CHASTEL a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025.

2025/71 Réfection de la toiture de l'église : assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de la réfection de la toiture de l'église, il a été fait appel à l'ATEC, qui propose à la commune une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un coût de 2 931.25 € HT soit 3 517.50 € TTC.

Ce tarif comprend un suivi du projet, un accompagnement dans l'élaboration des dossiers de consultation, dans la désignation d'un maître d'œuvre, un suivi des études de conception, une assistance pour le choix des entrepreneurs, et un accompagnement sur le suivi des travaux.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage s'accompagnera de la désignation d'un maître d'œuvre qui sera chargé du suivi plus approfondi des travaux et des dossiers de consultation des entreprises.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer à ce sujet.

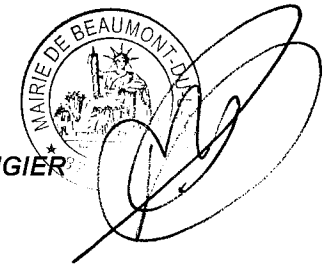
Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à 08 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention :

- **Décide** de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ATEC, pour la réfection de la toiture de l'église du bourg de Beaumont du Lac, pour un montant de 2 931.25 € HT soit 3 517.50 € TTC ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2026 **;**
- **Autorise** le Maire à signer le devis de l'ATEC et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Serge ROUGIER



Transmis en Préfecture le 16 décembre 2025, publié le 16 décembre 2025.